

910

Centre de documentation collégiale
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec)
H8N 2J4



Association pour la recherche au collégial

*Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2X 1X6
(514) 843-8491*

**Avis au ministre de la Recherche, de la Science et de la
Technologie concernant sa**

***Vue d'ensemble pour une
Politique scientifique
du Québec***

15 septembre 2000

Le conseil d'administration de l'Association pour la recherche au collégial tient à remercier le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie de lui offrir l'occasion de présenter son avis sur sa *Vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec*. La présente consultation constitue, pour les chercheuses et chercheurs du réseau collégial que l'ARC représente, une occasion importante de discuter non seulement de soutien à la recherche mais également de pistes de développement de celle-ci.

L'avis de l'ARC au Ministre se situe dans la continuité des consultations antérieures sur la recherche au collégial et, ainsi, des avis fournis autant par les instances syndicales que par la Fédération des cégeps et par l'ARC elle-même.

D'emblée, l'ARC tient à souligner qu'elle est d'accord avec les principes d'action ainsi qu'avec les fonctions clés énoncés à l'intérieur de cette proposition de politique. Elle considère comme important pour l'avenir l'investissement consenti. Quant au présent avis, après une présentation sommaire de notre association et de ses buts, de même que de l'activité de recherche telle que pratiquée à l'ordre d'enseignement collégial, il propose certaines modalités d'action visant à soutenir encore davantage la recherche au collégial.

L'ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

L'Association pour la recherche au collégial est une association québécoise fondée officiellement en 1988, sur l'initiative de chercheuses et de chercheurs s'étant concertés à ce sujet au colloque sur la recherche tenu en juin 1987 au Collège Édouard-Montpetit. L'ARC est d'abord et avant tout un lieu de rencontre et d'échanges au sujet de la recherche au collégial. Comme association, elle travaille au développement de la recherche dans les collèges, entre autres par la tenue de conférences et de colloques, l'attribution de prix, la publication d'un bulletin et la prise de positions sur les questions relatives à ce dossier.

L'ARC a présenté son avis au sujet de la recherche au collégial à maintes reprises depuis sa création, soit en 1992, 1995 et 1996, et plusieurs de ses colloques annuels ont porté sur une thématique qui forçait la réflexion quant à la place et à l'avenir de la recherche au collégial.

LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

Traditionnellement, la recherche au collégial se présente sous trois volets. Bien que commode, cette classification reste réductionniste. La recherche au collégial couvre en fait un territoire beaucoup plus vaste qu'il n'y paraît.

La recherche sur l'enseignement et l'apprentissage constitue un volet à l'intérieur duquel les chercheuses et chercheurs sont principalement financés par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), réservé aux chercheuses et chercheurs de l'ordre d'enseignement collégial. Ce programme a permis la réalisation d'importants projets de recherche, par exemple sur la réussite éducative, le travail rémunéré des étudiantes et des étudiants, les programmes coopératifs, l'engagement dans les études et les centres d'aide à l'apprentissage. La plupart de ces travaux ont mené à des applications directes dans le réseau collégial, et les chercheuses et chercheurs qui les ont réalisés ont fréquemment offert de la formation autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur collège d'appartenance.

Les chercheuses et chercheurs du réseau collégial sont aussi très actifs en ce qui concerne la recherche disciplinaire, aussi dite fondamentale, dont les budgets de réalisation proviennent en majeure partie du Fonds FCAR. Ces chercheuses et chercheurs peuvent également bénéficier de sommes qui leur sont offertes par d'autres programmes et fonds québécois ainsi que par des programmes fédéraux.

Enfin, la recherche technologique occupe une place importante dans le réseau des collèges québécois. Elle est surtout réalisée à l'intérieur des centres collégiaux de transfert de technologie (CTTT) rattachés aux collèges du Québec mais aussi par des chercheuses et chercheurs de collèges sans affiliation avec ces centres. Le financement de ce type de recherche est assuré principalement par un soutien du MEQ aux CCTT ainsi que par le programme d'aide à la recherche technologique (PART). Les résultats de la recherche disciplinaire réalisée dans les collèges ont fréquemment des retombées sur la recherche technologique et, par conséquent, ces deux volets sont parfois indissociables.

DES PROBLÈMES À RÉGLER ET DES SOLUTIONS À APPORTER

De la reconnaissance de la recherche à l'ordre d'enseignement supérieur

La recherche au collégial ne doit pas être réservée à quelques individus qui y croient mais être plutôt une activité reconnue formellement : il s'agit après tout de recherche à l'ordre d'enseignement supérieur, ordre d'enseignement auquel appartiennent les collèges. Voilà pourquoi le concept de recherche à l'ordre d'enseignement supérieur, qui englobe à la fois la recherche collégiale et la recherche universitaire et qui, de surcroît, reflète bien la spécificité québécoise en matière d'enseignement postsecondaire, est préférable. En considérant ainsi la recherche, il est possible de miser sur l'expertise développée dans les collèges québécois au moment même où les collèges des autres provinces canadiennes s'éveillent à la recherche. Cette avance des chercheuses et chercheurs des collèges doit être préservée, voire cultivée.

Par ailleurs, il convient aussi de faire en sorte que les chercheuses et chercheurs de collèges puissent obtenir le statut de chercheur principal à l'intérieur de plus de programmes de recherche, au même titre que leurs collègues des universités. Il conviendrait, dans le même ordre d'idées de favoriser la création de centres de recherche issus des collèges. À long terme, le maintien d'activités de recherche de très haute qualité ainsi que l'autonomie des chercheuses et des chercheurs de collège sont en jeu.

Il serait approprié d'assurer aux chercheuses et chercheurs de collèges une plus grande accessibilité aux divers organismes bailleurs de fonds, notamment aux fonds FCAR, FRSQ et CQRS, lorsque, en fait, ces fonds leur sont accessibles. Le Conseil de la science et de la technologie arrivait à la même conclusion à l'intérieur de son avis de novembre 1999.

Toutefois les mesures pour favoriser l'accès des chercheuses et des chercheurs du réseau collégial aux mêmes fonds et programmes de recherche que leurs collègues des universités devraient être appliquées de façon stratégique. En fait, même si la qualité des travaux de recherche réalisés par les chercheuses et chercheurs du collégial a été reconnue par certains fonds de recherche, notamment par le Fonds FCAR, les chercheuses et chercheurs du collégial n'ont généralement pu se constituer un curriculum dans lequel ils apparaîtraient à titre de chercheur principal : leur compétitivité en est affectée aux fonds principalement dédiés aux chercheurs universitaires. De manière à soutenir le développement de tels curriculums, il est nécessaire de maintenir les programmes de subvention actuels spécifiques aux chercheuses et chercheurs du réseau collégial, notamment les programmes PAREA, PART et PSCCC.

Il faut favoriser, d'une part, la collaboration entre les chercheuses et chercheurs de divers collèges en regard d'un même projet de recherche et, d'autre part, la réalisation de productions interdisciplinaires. À ce jour, la structure de financement de la recherche au collégial a plutôt favorisé la recherche autonome et, surtout, la réalisation de projets à l'intérieur d'un même collège. La formation d'équipes de recherche intercollégiales devrait donc être encouragée et, conséquemment, la création de centres de recherche relevant de plusieurs collèges à la fois, voire, éventuellement, de collèges et d'universités.

Si la collaboration avec les chercheuses et chercheurs universitaires semble une voie à emprunter, elle ne doit toutefois pas se faire dans un seul sens. Ainsi, la chercheuse ou le chercheur universitaire pourraient participer à ces collaborations sans détenir nécessairement, au sein de l'équipe, le statut de chercheur principal. Une telle possibilité participerait du concept de recherche à l'enseignement supérieur et serait avantageuse pour ces deux catégories de chercheuses et de chercheurs qui auraient alors mutuellement accès à des sources de financement plus diversifiées, à des infrastructures partagées et à une plus grande variété de projets de recherche. En région, d'ailleurs, cette approche permettrait de mieux soutenir autant le développement d'infrastructures de recherche que de programmes d'enseignement à la fois dans les collèges et dans les universités.

Des lieux de représentations formels de tous les volets de la recherche au collégial seraient à mettre en place auprès du MRST. L'Association pour la recherche au collégial s'engage à y jouer un rôle le cas échéant. En ce sens, elle est d'ailleurs prête à représenter les chercheuses et chercheurs du réseau collégial à l'intérieur de l'éventuel observatoire-réseau de veille et de prospective sur le système québécois de la recherche et de l'innovation que le Ministre propose de créer. Il y aurait lieu aussi d'évaluer la pertinence qu'un interlocuteur spécifique au réseau collégial, responsable des dossiers qui s'y rapportent, soit désigné au MRST.

Des mesures pour financer les coûts directs et indirects de la recherche

L'ARC a souligné en 1996, dans son mémoire soumis lors des États généraux sur l'éducation, la fragilité et la précarité des infrastructures de recherche dans les collèges : le véritable nerf de la guerre se trouve d'abord et avant tout dans les institutions où s'effectue la recherche. La situation n'a pas changé, et les infrastructures sont rares : un fonds à cet effet ainsi que des mesures incitatives du MRST, comme du MEQ, seraient plus que nécessaires.

Un fonds de démarrage à la mise sur pied d'infrastructures de soutien à la recherche dans les collèges pourrait être créé. Ce fonds de démarrage pourrait être utilisé pour permettre la rédaction et la mise en application de politiques institutionnelles de la recherche. De telles formules de soutien sont d'ailleurs déjà appliquées à d'autres projets dans le réseau collégial, par exemple en ce qui a trait aux pratiques institutionnelles de soutien à la réussite ou aux politiques interculturelles. Les sommes attribuées à la mise au point des plans d'affaires des centres de recherche pourraient éventuellement être utilisées à cette fin par les collèges.

Certaines régions ne possèdent pas encore de centres collégiaux de transfert de technologie. C'est le cas, notamment, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de l'Outaouais. Considérant l'importance des retombées économiques et sociales sur les régions, il faut y favoriser la création de centres. De même, quelques collèges privés désirent mettre sur pied de tels centres, initiatives qui pourraient être soutenues. Une façon de soutenir ces collèges, moins onéreuse que la création de centres collégiaux de transfert de technologie, serait de favoriser la mise sur pied de centres associés. Ces derniers recevraient des budgets moindres que ceux des CCTT, budgets qui leur permettraient tout de même de réaliser des projets de recherche en collaboration avec les CCTT. Cette stratégie présente l'avantage de permettre le partage des équipements et de l'expertise entre collèges. Elle permet aussi de soutenir le rôle important des collèges dans le développement régional.

Il apparaît nécessaire de diversifier le soutien à la recherche technologique, principalement en ce qui a trait au financement des coûts indirects de la recherche. La réalisation de projets de recherche et le transfert de technologie nécessitent le financement autant de la libération d'enseignement des chercheurs et chercheurs que de l'acquisition d'équipements et de la gestion de l'infrastructure de recherche. Le financement de la gestion de l'infrastructure de recherche est, malheureusement, trop souvent oublié.

Tel que souligné dans la section du document de consultation qui traite des organismes de liaison et de transfert, il y a lieu de mettre en place des centres de liaison et de transfert qui soutiennent l'innovation sociale. À l'intérieur du réseau collégial, ces centres pourraient prendre la forme de centres collégiaux de transfert en sciences humaines, selon un modèle qui se rapproche de celui des centres collégiaux de transfert de technologie. Il serait toutefois utile de bien considérer la difficulté à commercialiser les réalisations produites par ce type de centre de recherche.

Comme le document de consultation le rappelle, le nombre de chercheuses et chercheurs du réseau collégial a considérablement diminué depuis 1996. Selon les données du MEQ, de 125 équivalents enseignants à temps complet (ÉETC) en 1995-1996, soit environ 6,2 M \$, le nombre de chercheuses et chercheurs a chuté à 14,3 ÉETC en 1997-1998, soit environ 0,7 M \$. Le tableau ci-dessous fait état de cette situation. Il illustre l'impact de la diminution du financement sur un certain nombre d'années, pour les programmes de subvention les plus utilisés par les chercheuses et chercheurs du réseau collégial.

Répartition des ÉETC dans les collèges avant et après la décentralisation de ceux-ci

PROGRAMME	1992-1996 (moyenne)	1996-1997	1997-1998	1998-1999
PAREA	30,0	9,4	2,2	2,6
PART	25,0	7,1	5,3	6,7
PSCCC	4,0	1,0	0,0	0,0
FCAR	21,0	10,1	7,0	5,0
CCTT	36,0	0,0	0,0	0,0
MINISTÈRE	9,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	125,0	27,6	14,5	14,3
Équivalent \$	6 250 000 \$	1 380 000 \$	725 000 \$	715 000 \$

- *Source : MEQ et Regroupement des centres collégiaux de transfert de technologie. Seulement le budget attribué aux libérations des chercheurs en ÉETC est indiqué. Le budget de financement des coûts indirects ainsi que de l'équipement nécessaire à la réalisation des projets ne sont pas inclus.*

Le dernier avis du Conseil de la science et de la technologie soulignait la nécessité de ramener ces ÉETC à environ 120 tandis que la Fédération des cégeps, en octobre 1999, plus osée mais tout de même réaliste quant aux besoins, demandait l'injection de 7,5 M \$ pour les volets de recherche pédagogique et de recherche disciplinaire ainsi que de 16 M \$ pour la recherche technologique.

Selon l'ARC, il est urgent de ramener le budget de financement de la libération des chercheuses et chercheurs du réseau collégial à un niveau au moins égal à celui du début des années 1990, soit environ 6,2 M \$. Un budget supérieur est toutefois nécessaire pour permettre le développement de la recherche dans les collèges, en financer les coûts directs et indirects ainsi qu'en assurer la continuité. En ce sens, les 23,5 M \$ demandés par la Fédération des cégeps sont, selon l'ARC, un objectif à atteindre à court terme.

Il est important de souligner que l'injection de ces sommes doit être réalisée rapidement, sans attendre. Le nombre de chercheuses et de chercheurs du réseau collégial qui peuvent poser leur candidature à des demandes de subvention est toujours aussi important, sinon plus qu'en 1995-1996. À titre d'information, à la suite du retour du financement de la recherche dans le réseau collégial favorisée par le MRST, près de 40 demandes de subvention au programme PAREA ont été soumises au ministère de l'Éducation à l'hiver 2000, un nombre de demandes qui tend à se rapprocher de celui de 1995-1996. Malheureusement, le budget de financement disponible n'a pas permis de soutenir tous les projets dont le financement avait été recommandé par les comités d'évaluation. Du côté de la recherche technologique ou de la recherche disciplinaire, des données similaires pourraient éventuellement être soulignées. De plus, il ne faut pas perdre de vue l'arrivée, au sein de l'ordre collégial, d'un nombre important de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants, plus jeunes et plus scolarisés. Le niveau de scolarité de ceux-ci est généralement élevé, et le nombre de détentrices et de détenteurs de diplôme de troisième cycle devient de plus en plus important. Conséquemment, le réseau collégial est prêt à recevoir immédiatement les fonds indiqués au paragraphe précédent pour lui permettre de financer les travaux de recherche de ses chercheuses et chercheurs. L'injection rapide de ces fonds serait aussi propice pour inciter les collèges à mettre en place les infrastructures nécessaires au soutien à la recherche et à son développement.

L'ARC, comme elle l'a toujours fait par ses diverses activités et dans les limites de ses ressources, pourra assumer ses fonctions d'animation, d'information et de soutien auprès des chercheuses et des chercheurs, ainsi qu'auprès des collèges, dès que ces fonds seront injectés dans le réseau collégial.

Des bénéfices institutionnels à générer

Les multiples bénéfices et retombées associés aux recherches réalisées à l'intérieur du réseau collégial ont été soulignés à maintes reprises : retombées régionales, pédagogiques et économiques principalement.

Malgré les efforts passés du MEQ, le volet technologique de la recherche a généré trop peu de retombées pédagogiques. De nouvelles mesures incitant les collèges en ce sens sont à envisager. Ainsi, des passerelles entre les programmes de subvention pourraient être créées. Celles-ci pourraient favoriser la formation de la relève en matière de recherche ainsi que la formation de personnel technique rattaché aux laboratoires de recherche. De plus, principalement mais non exclusivement au sein des CCTT, les formules d'alternance travail-études pourraient être utilisées à cette fin.

Malheureusement, les avantages financiers, promotionnels ou de prestige de la recherche sont actuellement trop peu nombreux. Des mesures incitatives d'ordres financier et promotionnel introduites dans les collèges, au MRST et au MEQ, pourraient être offertes aux collèges intéressés à soutenir la recherche.

À l'intérieur des programmes de subvention à la recherche, tout autant québécois que canadiens, la formation de chercheuses et de chercheur revêt une telle importance que des critères d'évaluation des projets soumis y sont rattachés. Il faut faire en sorte que la participation de la recherche au collégial à la formation de chercheuses et de chercheurs ainsi qu'à la formation de personnel technique rattaché à la recherche soit officiellement reconnue. L'ARC souligne la contribution du réseau collégial à la formation de chercheuses et de chercheurs par la remise de prix aux étudiantes ou étudiants qui ont réalisé des activités de recherche de grande qualité. L'excellence des rapports de recherche reçus par les membres des jurys aux prix étudiants ainsi que les aptitudes de communication de ces chercheuses et chercheurs en apprentissage lors du colloque annuel de l'ARC témoignent de cette grande qualité.

POUR UNE CULTURE DE LA RECHERCHE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'importance de la recherche pour le Québec, ses institutions et sa population est réelle. Les principes d'action et les fonctions clés présentés dans la *Vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec* en témoignent. Grâce à son avis au Ministre, l'Association pour la recherche au collégial espère proposer des modalités d'action qui permettront de développer une culture de la recherche à l'ordre d'enseignement collégial qui soit riche et variée, à la hauteur des défis qui attendent un Québec à l'heure de l'économie du savoir.

Consciente que la politique scientifique du Québec fera l'objet d'une évaluation régulière, l'Association pour la recherche au collégial se montre prête à collaborer aux consultations futures et à tous les travaux du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie qui seront nécessaires au développement de la recherche à l'enseignement supérieur. Elle souhaite aussi assurer au Ministre qu'elle reste disponible pour mettre en oeuvre des actions de soutien à la *Politique scientifique du Québec* qui favoriseront le plein développement de la recherche à l'intérieur du réseau collégial.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (1992). *Mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'enseignement collégial*, Montréal, Association pour la recherche au collégial.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (1993). *Mémoires présentés à la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps : condensés des passages concernant la recherche*, Montréal, Association pour la recherche au collégial.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (1995). *Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation du Québec*, Montréal, Association pour la recherche au collégial.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (1996). *La recherche au collégial : un potentiel considérable, une contribution significative*, Montréal, Association pour la recherche au collégial. <http://www.microtec.net/~arc/> (15 septembre 2000).
- COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (1990). *La recherche au collégial : réflexions et recommandations*, Québec, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement collégial,.
- COMMISSION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES (1987). *La recherche au collégial : recommandations sur l'orientation et le développement de la recherche dans les collèges*, Montréal, Fédération des cégeps.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (1999). *Connaître et innover : des moyens concurrentiels pour la recherche universitaire*, Québec, Conseil de la science et de la technologie.

Ce texte est disponible sur le site web de l'ARC

Rédaction : Gilles Raïche, Lynn Lapostolle

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARC
POUR L'EXERCICE 2000-2001**

Gilles Raïche, président
Collège de l'Outaouais

Lynn Lapostolle, secrétaire
Cégep du Vieux Montréal

Jorge Pinho, trésorier
Cégep du Vieux Montréal

Francine Houle, conseillère
Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe